

La Prévôté

de la VI^e armée

à la bataille de l'Ourcq

Raymond Duplan

*Sous-lieutenant de réserve
Délégation au patrimoine de la gendarmerie
Membre de la SNHPG*



Coll. Musée de la gendarmerie nationale

La bataille de l'Ourcq⁽¹⁾ marque l'échec des troupes allemandes à encercler Paris par l'est. Subordonné du général Gallieni et commandant la VI^e armée engagée depuis quelques jours sur ce front, le général Maunoury est l'auteur de cette victoire qui oblige les forces de la I^{re} armée allemande, sous les ordres du général Alexander von Kluck, à battre en retraite en direction de Soissons.

Au sein de cet ensemble de divisions, la prévôté, détachement de gendarmerie chargé des missions de polices militaire et judiciaire en temps de guerre, a joué un rôle remarquable, qui a valu

à plusieurs de ses militaires, l'honneur d'être cités et décorés de la Croix de guerre⁽²⁾.

Composition et missions de la prévôté

« Les membres du gouvernement de la République ont quitté Paris pour donner une impulsion nouvelle à la défense nationale. J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'envahisseur. Ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout », tel est le contenu de l'affiche signée par le général Gallieni, gouverneur militaire de Paris, qui a sous ses ordres la VI^e armée du général Maunoury, créée le 27 août 1914, pendant la retraite de Belgique. Peu après, à Creil, cette formation reçoit 203 hommes, prélevés sur les 14^e bis, 15^e, 15^e bis et 17^e légions de gendarmerie,

(1) Affluent de la Marne, l'Ourcq est une rivière qui traverse les départements de l'Aisne, de la Seine et de la Marne.

(2) Cet article a été publié dans la *Revue d'études et d'informations de la Gendarmerie*, n° 172, 1^{er} trimestre 1994, pp. 53-55.

qui forment la prévôté du quartier général de la VI^e armée.

Forte de 6 maréchaux des logis, 11 brigadiers et 116 gendarmes, cette dernière compte 10 officiers prévôtiaux. Le prévôt d'armée est le colonel Michelin; son adjoint est le capitaine Talva qui a les fonctions de greffier-trésorier. Les capitaines Cavarrot, Avet et Le Géard, sont adjoints au commandant du quartier général. Enfin, les lieutenants Duport et Farge sont nommés gardes du quartier général. En outre, 3 maréchaux des logis, 9 brigadiers et 48 gendarmes forment la prévôté d'étapes commandée par le capitaine Drouot qui a pour adjoints le lieutenant Tournier et le sous-lieutenant Enaud⁽³⁾.

Tous proviennent d'horizons divers et chacun d'entre eux a suivi une formation d'officier dans la gendarmerie par une filière différente. Le colonel Michelin, ex-engagé volontaire de 18 ans (en 1874), a été admis dans la gendarmerie avec le grade de lieutenant; le capitaine Avet est sorti de l'école polytechnique; les capitaines Talva et Le Géard sont d'anciens sous-lieutenants du train et de l'infanterie; le capitaine Drouot est un officier de gendarmerie issu du rang; le capitaine Cavarrot, les lieutenants Duport, Farge, Tournier et le sous-lieutenant Enaud sont d'anciens gradés de l'institution qui ont suivi les cours de l'école des aspirants de gendarmerie, à Paris⁽⁴⁾.

Le colonel Michelin a sous sa responsabilité dix-sept formations prévôtiales: quatre corps d'armée ou de groupe de divisions de réserve, une de corps de cavalerie dirigée par un chef d'escadron ou un capitaine prévôt et 12 de divisions d'infanterie, de cavalerie ou de réserve aux ordres d'un capitaine ou d'un lieutenant commandant la force publique⁽⁵⁾.

(3) L'âge moyen de ces officiers est de 44 ans. Le plus jeune, le sous-lieutenant Enaud, a 34 ans et le plus vieux, le colonel Michelin en a 58.

(4) Le dernier nommé recevra d'ailleurs les nouveaux insignes de son grade de lieutenant en pleine bataille.

(5) Ces officiers se répartissent ainsi:
- pour le 4^e corps d'armée: chef d'escadron Lizé (7^e division d'infanterie: capitaine Fauveau, 8^e division d'infanterie: capitaine Faucon),
- pour le 7^e corps d'armée: chef d'escadron Poncet (14^e division d'infanterie: capitaine Guilleman, 63^e division de réserve: capitaine Cazer),
- pour le 5^e groupe de divisions de réserve: chef d'escadron Foulon (55^e division de réserve: capitaine Raby, 56^e division de réserve: capitaine Manen),
- pour le 6^e groupe de divisions de réserve: chef d'escadron Nougé (61^e division de réserve: capitaine Massenet, 62^e division de réserve: lieutenant Forestier, commandant par intérim),



Coll. Musée de la gendarmerie nationale

Depuis le début de la campagne, les gendarmes portent l'uniforme décrit par le règlement du 15 septembre 1907: ils sont revêtus de la tunique, sans les trèfles et aiguillettes, mais avec les décorations pendantes. Sur ce vêtement, un ceinturon tient l'étui du revolver 1892, lui-même soutenu par un baudrier posé sur l'épaule gauche. Selon qu'ils sont à pied ou à cheval, ils portent un pantalon ou une culotte et chaussent des brodequins avec ou sans jambières. Au cantonnement, ils sont coiffés quelques fois du képi mais le plus souvent du bonnet de police, beaucoup plus pratique. Pendant les combats, certains mettent le casque modèle 1912 à crinière pour les gendarmes à cheval et sans crinière pour les gendarmes à pied.

Tenue portée par les gendarmes à cheval aux armées en 1914.

Pendant les combats, la prévôté est chargée de différentes missions nécessaires pour une bonne conduite des troupes qui combattent sur le front. Celles-ci consistent essentiellement à faire la police et maintenir l'ordre en arrière des corps engagés, à veiller à la libre circulation sur les routes et les ponts au moyen de postes et de patrouilles, à enjoindre les militaires qui s'éloignent du champ de bataille à retourner à

- pour le corps de cavalerie: capitaine Gest (1^{re} division de cavalerie: lieutenant Lavigne 3^e division de cavalerie: lieutenant Marche, 5^e division de cavalerie: lieutenant Mandon).



Chasseau, Flavien
1914... Comment nous traitons nos prisonniers
Prisonnier allemand et son gardien (un gendarme)
1914... How our prisoners are treated - German
prisoner and his guardian (a gendarme)

Carte postale
de la Grande
Guerre.

Quatre jours de lutte héroïque

C'est le samedi 5 septembre 1914, à 12 heures 30 que les Allemands tirent le premier coup de canon depuis la butte de Monthyon ; la bataille de l'Ourcq débute. L'objectif du général von Kluck, commandant la I^{re} armée allemande est de s'installer sur les bords de la Marne et d'y ériger une ligne offensive avant de marcher sur Paris. Cette manœuvre vers le sud a pour effet de prendre la capitale en tenaille. La VI^e armée se trouve engagée devant trois corps⁽⁶⁾ représentant environ un tiers des forces de la I^{re} armée allemande. Les combats débutent ; la VI^e armée du général Maunoury s'accroche aux contours de l'Ourcq pour empêcher une irrémédiable progression allemande.

Le surlendemain, le colonel Michelin quitte le quartier général de Noisy-le-Sec pour se rendre au poste de commandement de compagnies. De là, il envoie le capitaine Cavarrot et le lieutenant Farge, dans les environs de Saint-Soupplets, prendre position « en arrière des 45^e, 55^e et 56^e divisions engagées avec l'ennemi » pour s'assurer que le service des prévôtés s'y exécute normalement. Le colonel Michelin se rend ensuite à Marcilly et, avec l'aide du groupe cycliste du brigadier Lejeune, refoule quelques fuyards puis encadre des prisonniers de guerre.

De Pringy à Saint-Soupplets, le brigadier André et trois gendarmes escortent plus de 200 prison-

leur poste. Les prévôts doivent aussi indiquer aux blessés et les prisonniers de guerre jusqu'à leur évacuation, s'opposer au pillage et au dépouillement des morts, ou encore, faire dégager les routes pour faciliter la marche des troupes, en cas de retraite. Enfin, les prévôts peuvent remplacer les cadres de corps de troupe mis hors de combat.

niers, pendant six kilomètres, malgré la « pluie » d'obus déversée par l'artillerie allemande.

En se portant sur la ligne de feu, le capitaine Cavarrot et ses 11 gendarmes à cheval, coiffés du casque à cimier modèle 1912 essuient, près de Charny, le tir d'une section de territoriaux, « qui les avaient pris pour des uhlands »⁽⁷⁾. Le lendemain, la même méprise a failli se reproduire. Aussi, le général Joffre décide-t-il, dès le 10 septembre, « que les casques de la gendarmerie seront déposés aux fourgons et que tous les militaires de la prévôté feront usage du képi ou du bonnet de police ».

Le 8 septembre 1914, le colonel Michelin se dirige en automobile avec deux gendarmes, « en arrière de la ligne de bataille pour exercer sa surveillance sur les prévôtés des 4^e et 7^e corps, 5^e et 6^e groupes et 45^e division. Il parcourt la région de Saint-Soupplets et de Nanteuil-le-Haudouin et se porte sur tous les points stratégiques. Le 9 septembre, les combats cessent et l'ennemi bat en retraite en direction de Soisson.

Pendant ces quatre jours de lutte héroïque, « tout le personnel a fait preuve du plus grand zèle, mais il y a lieu de citer, tout particulièrement, le maréchal des logis Giraudon et le gendarme Dupré dont la conduite a été au-dessus de tout éloge et qui ont été exposés, plusieurs fois, au feu de l'ennemi ». Ce dernier reçoit la Croix de guerre de même que le capitaine Cavarrot pour avoir « poussé ses postes aux points les plus dangereux, donnant à tous l'exemple du devoir et de la bravoure personnelle ».

Après la bataille, la prévôté continue à sillonner le théâtre des opérations. Son nouveau rôle consiste à soigner les blessés des deux armées, faire enterrer les morts après constatation de leur identité, assainir le champ de bataille, organiser un service de police. Elle doit aussi recueillir les objets ou papiers trouvés sur les morts, les armes et les munitions. Elle est également chargée de conduire les convois pour l'évacuation des blessés.

Le 11 septembre, le général Gallieni dirige 40 gendarmes, venus de la légion de Paris, sur Saint-Soupplets et Penchard « à l'effet d'y renforcer le service d'ordre sur le champ de bataille ». Le lendemain, dix autres gendarmes cyclistes,

(6) Le 4^e corps de réserve, les 2^e et 4^e corps actifs.

(7) Les uhlands sont des lanciers dans les armées allemandes.

prélevés sur la prévôté d'étapes, sont envoyés à Saint-Soupplets, ce qui porte l'effectif total de ce détachement à 74 hommes commandés par le lieutenant Farge.

La prévôté d'étape

Les prévôtés accompagnent les corps d'armée et les divisions qui poursuivent l'ennemi vers le Nord. Mais après le départ des troupes, l'action de la gendarmerie n'est pas terminée et la prévôté entre alors en action.

En plus de son service prévôtal traditionnel, elle a en charge la garde et le transfèrement des prisonniers. C'est ainsi que le 10 septembre, 10 gendarmes sont envoyés à Dammartin-en-Goël et 10 autres au Bourget pour veiller au service d'évacuation des prisonniers et blessés. Le 13 septembre, 20 gendarmes supplémentaires sont détachés au Bourget et à Saint-Soupplets pour y assurer le service des étapes. Les travaux d'assainissement du terrain sont longs. Aussi, le 20 septembre, un détachement mobile de 39

gendarmes, aux ordres du chef d'escadron Fabre et du lieutenant Bucquoy, est-il dirigé à Saint-Soupplets pour être mis à la disposition du général, directeur des étapes et services.

C'est le 22 juin 1916 que ces journées glorieuses trouvent leur épilogue, lorsque le colonel Michelin reçoit, en récompense de ses brillants services, la Croix de guerre avec une citation, à l'ordre de la direction des étapes et services de la VI^e armée, ainsi libellée : « A rempli les fonctions de prévôt de l'armée depuis le début de la campagne avec une activité et un zèle remarquables. A assuré avec la plus grande énergie le service de la prévôté pendant les combats des 7, 8 et 9 septembre 1914 sur l'Ourcq, et maintenu l'ordre le plus absolu dans toute la zone immédiatement en arrière des troupes engagées. A continué à se dévouer journallement pendant la période des combats livrés sur le front de l'Aisne, de septembre 1914 à janvier 1915. Officier supérieur de haute valeur morale ».

SOURCES

Journal de marches et opérations de la prévôté de la VI^e armée, Service historique de la défense – Guerre (SHD-G), 26 N 44.

Dossier du général Gaston Foulon, SHD-GR, 10 Yd 1772.

Dossier du général François Michelin, SHD-GR, 11 Yf 1399.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin officiel du Ministère de la Guerre, édition méthodique, n° 45 : « Gendarmerie. Service en campagne. Volume arrêté à la date du 31 juillet 1911. » [instruction du 31 juillet 1911 sur le service de la gendarmerie aux armées], Paris, Librairie militaire R. Chapelot & Cie, 1911, 208 p.

Historique de la gendarmerie. Guerre de 1914 ~ 1918, Henri Charles-Lavauzelle & Cie, Éditeur militaire, Paris, 1920, 101 p.

Historique de la 14^e légion de gendarmerie (1914-1918), Paris, Charles-Lavauzelle.

Historique de la 15^e légion de gendarmerie (1914-1918), Paris, Charles-Lavauzelle.

Historique de la 17^e légion de gendarmerie (1914-1918), Paris, Charles-Lavauzelle.

Annuaire de la gendarmerie 1914, Paris, Charles-Lavauzelle et Cie.

Description des uniformes, corps de la gendarmerie (officiers et troupe). Volume arrêté à la date du 15 septembre 1907, Paris, Charles-Lavauzelle, 1908, 179 p.

Guides illustrés Michelin des Champs de Batailles, 1914-1918, tome 1, *La Marne (1914)*, Paris, Michelin, 1919-1920.

ROUSSEL-LÉPINE Josèphe, *Les champs de l'Ourcq : atmosphère, la bataille en souvenir*, Étrepilly, Presses du village, 1982, 282 p.